



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET  
ADMINISTRATEUR SUPÉRIEUR  
CHEF DU TERRITOIRE  
DES ILES WALLIS ET FUTUNA

**ADMINISTRATION SUPERIEURE**

SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES

Section Gestion des carrières

Mata'Utu, le 21 AOÛT 2019

Affaire suivie par :

Telesia TULITAU

Tél. : +681 72 27 27 poste 321

Mél : [telesia.tulitau@wallis-et-futuna.pref.gouv.fr](mailto:telesia.tulitau@wallis-et-futuna.pref.gouv.fr)

**L'ADMINISTRATION SUPERIEURE  
COMMUNIQUE**

**Le présent communiqué annule et complète celui du 24 juillet 2019  
(report de la date de clôture du dépôt de candidature et 1 poste supplémentaire)**

L'Administration Supérieure du Territoire des îles Wallis et Futuna recrute **en contrat à durée déterminée (CDD) de DEUX (2) ans** conformément aux dispositions de l'article 1er-2° de l'arrêté 77 du 23 septembre 1976.

- Un(e) animateur(trice) de la thématique « eau » au Service Territorial de l'Environnement (STE) de Wallis ;
- Une(e) animateur(trice) de la thématique « espèces exotiques envahissantes » au Service Territoriale de l'Environnement (STE) de Wallis ;

Le poste d'animateur de la thématique « eau » est ouvert à toute personne titulaire **d'un diplôme d'ingénieur ou diplôme universitaire (bac+5)** avec une première expérience professionnelle souhaité, dans le domaine de l'environnement notamment de l'eau, de l'aménagement du territoire et de l'assainissement, **ou d'un Bac + 3 avec 5 ans d'expérience au moins dans les mêmes domaines.**

Le poste d'animateur de la thématique « espèces exotiques envahissantes » est ouvert à toute personne titulaire **d'un diplôme d'ingénieur ou diplôme universitaire (bac+5)** avec une expérience professionnelle indispensable, dans le domaine de l'environnement notamment de la gestion de la biodiversité, restauration écosystèmes naturels forestiers, avec une expérience en espèces invasives.

Les candidatures devront être accompagnées **obligatoirement**, d'une lettre de motivation et d'un C.V avec la copie du ou des diplômes demandés.

Les candidatures devront être adressées à l'Administration Supérieure du Territoire des îles Wallis et Futuna, (point de centralisation) ou à la Délégation pour les candidats de Futuna, **au plus tard le vendredi 13 septembre 2019 ou de préférence par voie électronique** aux adresses suivantes :

- [yann.logologofolau@wallis-et-futuna.pref.gouv.fr](mailto:yann.logologofolau@wallis-et-futuna.pref.gouv.fr)
- [anne.maertens@wallis-et-futuna.pref.gouv.fr](mailto:anne.maertens@wallis-et-futuna.pref.gouv.fr)

➤ [telesia.tulitau@wallis-et-futuna.pref.gouv.fr](mailto:telesia.tulitau@wallis-et-futuna.pref.gouv.fr)

Après examen des dossiers, **seules les personnes dont la candidature aura été présélectionnée** seront convoquées pour un entretien à l'Administration Supérieure. Le candidat ou la candidate retenue prendra ses fonctions au plus vite.

Pour tout renseignement complémentaire, les personnes intéressées peuvent prendre contact auprès du Service des Ressources humaines de l'Administration Supérieure.

Le Préfet, Administrateur Supérieur  
des îles Wallis et Futuna

